

Il paroît auffi réservé à M^r. de Bulgakow de terminer une négociation , qui n'a été qu'entamée par son prédéceffeur. L'Impératrice de Ruffie s'étant référée dans la dernière convention à un traité de commerce, qu'elle concluroit avec le Grand-Seigneur, M^r. de Stachieff mit cette négociation fur le tapis il y a un an : mais , n'ayant pas reçu les instructions qu'il avoit demandées à fa cour , il ne put la continuer : elles ont été envoyées , il y a quelque tems , à M^r. de Bulgakow ; & , ayant déjà fait sonder le ministère ottoman en conféquence , l'on croit qu'il va pouffer cette négociation avec d'autant plus d'ardeur , que la navigation ruffe dans les Mers-noire & blanche fera précaire & exposée à des défagrémens multipliés , auffi longtems que les points actuellement en contestation ne feront pas réglés. Un de ces points est la prérogative , que prétendent avoir les bâtimens ruffes , qui reviennent de la Mer-blanche à la Mer-noire, de n'être pas vifités par les douaniers dans le port de Constantinople : une pareille franchise étant de nature à favoriser extrêmement la contrebande, l'intendant de la douane s'y oppose ; & ses raisons paroiffent d'autant plus fondées , que l'expérience a vérifié ses craintes , puisqu'on trouva il n'y a pas longtems une grande quantité de riz , qu'un capitaine ruffe avoit cachée à fond de cale dans son navire. Cependant M^r. de Bulgakow ne paroît pas éloigné de vouloir soutenir la prétention. Une autre contestation de